

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 3 mai 2021

Date de l'annonce publique : 24/04/2021

Date de la convocation des conseillers : 23/04/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-5-3 - 6.3	
Point de l'ordre du jour	6.3	
Objet	<b>Contrat de mise à disposition d'un emplacement de stationnement et d'un véhicule à Roeser (40, Grand-Rue).</b>	

### Le conseil communal,

Considérant que le conseil communal vient d'approuver le contrat cadre avec la société CFL Mobility relatif à la mise à disposition par la société d'une ou de plusieurs stations FLEX sur le territoire de la commune de Roeser en contrepartie de la mise à disposition par la Commune d'un ou de plusieurs emplacements de stationnement ;

Considérant que le contrat cadre est complété par un contrat de mise à disposition prévoyant les modalités particulières attachées à la mise à disposition de véhicules et d'emplacements de stationnement ;

Vu le contrat avec la société CFL Mobility par lequel la Commune de Roeser met à disposition de CFL Mobility un emplacement de stationnement se situant à Roeser (40, Grand-Rue) ;

Considérant qu'en conformité avec les stipulations du contrat cadre la Commune s'engage à verser mensuellement à CFL Mobility la contrepartie suivante :

- pour 1 véhicule thermique, du type BMW 118i ou Audi A3 : 700,00 EUR (HT) par mois ;

Considérant que selon le contrat cadre cette contrepartie mensuelle peut être réduite d'un montant égal à la somme des montants dus par les Clients à CFL Mobility, pour l'utilisation mensuelle des véhicules sur les réservations ayant leur départ aux emplacements de stationnement ;

Considérant que le contrat de mise à disposition est conclu pour une durée de 24 mois à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

Vu l'article budgétaire 3/441/616000/99005 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le contrat avec la société CFL Mobility relatif à la mise à disposition de la société d'un emplacement de stationnement se situant à Roeser (40, Grand-Rue).



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 3 mai 2021

Référence

CC.2021-5-3 - 6.3

Point

6.3

Objet

Contrat de mise à disposition d'un emplacement de stationnement et d'un véhicule à Roeser (40, Grand-Rue).



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 12 mai 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,